



édito

Saluons les efforts réalisés en 2012 en matière de réduction des déchets !

Le poids de nos poubelles a diminué de 5% quand celui des déchets recyclables collectés a augmenté de 10 % ! Soit 5 % de déchets qui ne seront ni enterrés, ni incinérés et 10 % supplémentaires qui seront valorisés. Et cette tendance se confirme de mois en mois ! Cet effort de tri, ce sont vous, les familles du Bassin de Pompey, qui l'avez réalisé.

Vous avez été accompagnés pendant un an par nos ambassadeurs et vous avez apprécié la mise en place des nouveaux services de collecte en porte à porte pour les déchets biodégradables et les papiers.

Avoir toujours un tri d'avance, c'est développer de nouvelles filières pour vous permettre de jeter moins et pour donner une seconde vie à nos déchets. Depuis février, la nouvelle collecte textile en point d'apport volontaire est en place sur les 13 communes du territoire. Découvrez la dans cette lettre et pensez-y dès à présent pour le grand nettoyage de printemps.

Laurent Trogrlic
Président
de la Communauté
de Communes
du Bassin de Pompey

Laurent Kobler
Vice-Président
délégué
à l'environnement

Michèle Barthélémy
Vice-Présidente
déléguée au
développement durable

**2 nouvelles collectes
en 2013**

13 000
C'est le nombre de foyers ayant reçu
la visite des ambassadeurs du tri en 2012

**Bassin de
Pompey**
Communauté de communes

PROCHAINS RAMASSAGES DES OBJETS HÉTÉROGÈNES

COMMUNE	DATE
Champigneulle	29 août
Faulx / Malleloy Montenoy	5 septembre
Frouard	12 septembre
Bouxières-aux-Dames Custines	19 septembre
Pompey	26 septembre
Marbache Saizerais	10 octobre
Lay-Saint-Christophe Millery	28 mars 17 octobre
Liverdun	11 avril 24 octobre

composterie

Pour votre jardin, votre compost affiné vous attend à la composterie. Il vous suffit de présenter votre vignette Énergie Communes*. N'oubliez pas de vous munir d'une pelle et d'un récipient.

HORAIRES D'OUVERTURE
DE 8H À 14H
DU 15/10/12 AU 15/04/13
DE 8H À 16H
DU 16/04/13 AU 14/10/13
LE SAMEDI DE 10 À 17 H.
ADRESSE
LES CHAMPS MOUGENOT
RD 907 - ROUTE DE SAIZERAIS
54820 MARBACHE

* Attribuée par la Communauté de Communes du Bassin de Pompey sur présentation de la carte grise du véhicule.

déchetterie

N'oubliez pas votre vignette Energie communes*.

HORAIRES D'OUVERTURE
DU LUNDI AU VENDREDI DE 10H À 12H30 ET DE 13H30 À 19H⁽¹⁾
LE SAMEDI DE 10H À 19H⁽¹⁾ DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS DE 10H À 13H
⁽¹⁾ Fermeture à 18h entre le 15 novembre et le 15 mars

ADRESSE VOIE DE LA DIGUE - ECLUSE DE CLÉVANT 54390 FROUARD

**Bassin de
Pompey**
Communauté de communes

Communauté de Communes du Bassin de Pompey
Rue des 4 éléments - BP 60008 - 54340 Pompey
Tél. 03 83 49 81 81
Fax : 03 83 49 81 99

www.bassinpompey.fr



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie



Le journal du tri est édité par
la Communauté de Communes du Bassin de Pompey
Directeur de publication : Laurent Trogrlic
Réalisation : Billiotte & Co, Nancy - ISSN 1279-9432

mes brèves

Famille à Énergie Positive : le Bassin de Pompey en lice !

Depuis novembre, les Familles à Énergie Positive testent de nouveaux éco-gestes à la maison avec l'objectif de réduire de 8 % leurs consommations d'énergie.

Six équipes, de cinq à dix familles du Bassin de Pompey se sont engagées dans le défi Famille à Énergie Positive, animé par l'Espace Information Energie du Pays du Val de Lorraine et financé par l'ADEME...

Les capitaines d'équipe ont été reçus le 15 février dernier par Laurent Trogrlic, Président du Bassin de Pompey, et se sont vu remettre un pack eco-énergie pour les accompagner et soutenir les efforts menés.



En savoir plus :
www.familles-a-energie-positive.fr

Lutte contre la précarité énergétique : propriétaires, habitez mieux !

Le dispositif "Habiter Mieux" prévoit d'aider financièrement les propriétaires occupants des logements les plus énergivores afin d'engager des travaux de rénovation thermique.

Le cumul de subventions permet ainsi de financer de 50 % à 80 % du montant des travaux. Les aides du Bassin de Pompey vont quant à elles de 500 € à 2000 €.

Qui peut en bénéficier ?

Les propriétaires dont les ressources ne dépassent pas certains plafonds, et dont les travaux amélioreraient le gain énergétique du logement d'au moins 25 %.

Pour tout renseignement :

www.habitermieux.fr
03 83 91 40 25

N° Indigo 0 820 15 15 15



mes écogestes : l'électricité

ZOOM

La consommation d'électricité hors chauffage et eau chaude a été multipliée par 4 depuis 30 ans en raison de la multiplication des équipements électroménagers et multi-média (lecteurs DVD, ordinateurs, consoles de jeux, décodeur TV, internet haut débit...). Ces derniers représentent aujourd'hui 34,5 % de la facture. Quelques conseils pour réduire cette consommation.

- Je ne laisse pas les chargeurs branchés quand ils ne sont pas en fonctionnement
- J'utilise des multiprises pour débrancher plus rapidement les appareils électriques
- Je débranche un maximum d'appareils quand je m'absente pour une durée assez longue.

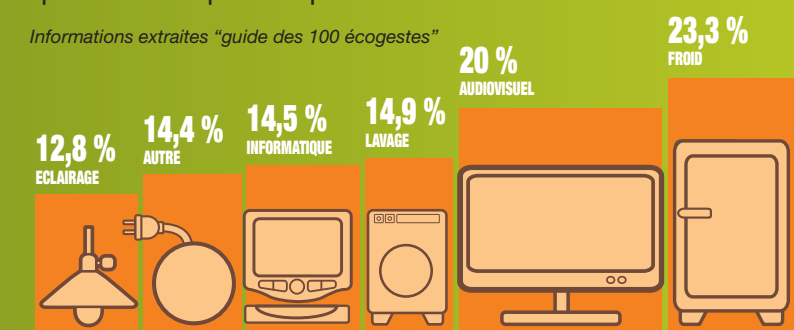
Pourquoi ?

Quand les appareils ne fonctionnent pas, ils peuvent tout de même continuer à consommer de l'énergie en "mode veille" et même lorsqu'ils sont éteints et raccordés à une prise.

Les appareils en veille sont très nombreux et consomment 24h/24, 365 jours par an. C'est de l'énergie perdue ! Vous pouvez économiser jusqu'à 400 kWh (soit tout de même 44 €/an) en éteignant complètement vos appareils.

A noter : pour savoir où agir, encore faut-il pouvoir repérer les appareils énergivores. Pour connaître la puissance d'un ordinateur ou d'un lave-linge, rien de tel qu'un consomètre qui vous indiquera le prix de l'électricité consommée.

Informations extraites "guide des 100 écogestes"



Répartition des consommations d'électricité moyennes par usage hors chauffage et production d'eau chaude sanitaire.

Consommation d'électricité d'un ménage français hors chauffage et eau chaude : 2700 kWh/an

En savoir plus :
www.familles-a-energie-positive.fr

Nouvelle collecte textile : à vos armoires !

Chaussures ou vêtements trop petits, démodés, assez vus ? Vous ne les portez plus ? Ne les laissez pas s'entasser dans vos armoires et surtout ne les jetez pas à la poubelle ! Ils peuvent créer des emplois et, portés par d'autres ou recyclés, commencer une deuxième vie.

La mise en place d'une collecte de textile est une action phare du programme de prévention des déchets du Bassin de Pompey. Le gisement de textile est estimé à 13 kg/hab/an. Ces textiles se retrouvent actuellement dans les ordures ménagères résiduelles en porte à porte ou en déchetterie dans les bennes "divers" et par conséquent ne sont pas valorisés.

Pour ce faire, le Bassin de Pompey a signé une convention avec l'éco-organisme Eco-TLC et mis en place un partenariat avec Le Relais qui se charge de recycler les textiles dans ses 14 centres de tri.

Ce sont 22 bornes qui sont réparties sur les 13 communes du Bassin pour permettre une nouvelle collecte.



LA SECONDE VIE DES TEXTILES

Textiles, vous avez dit textiles ?

Tous les vêtements, sous-vêtements, foulards, gants et bonnets, draps et serviettes, nappes et mouchoirs, chaussures de ville et de sport, tongs et sandales, que ce soit adulte ou enfant, etc.

- GRANDS VÊTEMENTS**
 - Pantalons
 - Blouses
 - Polos
 - T-shirts
 - Sweats
 - Jupes
 - Joggings
 - Jeans...
 - Pulls
- PETITS VÊTEMENTS**
 - Chaussettes
 - Layettes
 - Cravates
 - Lingerie
 - Culottes...
- LINGE DE MAISON**
 - Serviettes
 - Draps
 - Rideaux...
- CHAUSSURES**
 - Tongs
 - Sandales
 - Chaussures de ville
 - Chaussures de sport

Le Relais - Centre de Tri

Pour connaître les points de collecte www.bassinpompey.fr ou auprès de la Communauté de Communes et de votre commune.



Un vélo + un vélo = un vélo !

Chaque année, de nombreux vélos sont apportés en déchetterie par les habitants du Bassin de Pompey. Parmi eux, une proportion très importante pourrait être remise en circulation après quelques réparations, et ainsi participer à la diminution de la masse globale de déchets produite sur le Bassin de Pompey. Les autres sont transformés en pièces détachées, mais également en artisanat.



L'association Dynamo, installée à Nancy, s'est spécialisée dans la récupération et la remise en état et en circulation de vélos usagés. Elle propose également à ses adhérents d'apprendre comment entretenir et réparer leurs cycles grâce à un atelier situé dans le centre de Nancy et à un atelier mobile qui leur permet de se déplacer sur diverses manifestations.

Un partenariat a été signé avec l'association Dynamo leur permettant de récupérer les vélos déposés à la déchetterie du Bassin de Pompey. Ce partenariat contribue à répondre aux objectifs de réduction des déchets fixés nationalement par le Grenelle de l'environnement et localement dans l'Agenda 21 du Bassin de Pompey.



CONTACT
Atelier Dynamo
 35 Grande Rue - Nancy
 (entrée atelier 18 rue Pierre Gringoire)
 Tél. 03 83 37 32 71
Horaires :
 mardi - 14H à 20H
 mercredi - 14H à 20H
 jeudi - 10H à 12H et 14H à 17H
 vendredi - 10H à 12H et 14H à 17H
 samedi - 14H à 17H*
 *ouvert le samedi d'avril à octobre



Mes écogestes : le compostage



À partir du 31 mars et jusqu'au 1er décembre 2013, le ramassage en porte à porte des déchets biodégradables reprend son rythme hebdomadaire. Les déchets biodégradables collectés, alimentaires et végétaux, sont transformés en compost sur la plateforme située à Marbache.

Pour la bonne qualité de ce compost, le tri constitue une étape importante.

QUELS DÉCHETS METTRE DANS VOTRE BAC VERT ?

En priorité, les déchets de cuisine

- restes alimentaires cuits ou crus, épluchures, os, filtres, marc de café, déchets de thé, coquilles d'œufs ou d'huîtres...

Astuce N° 1
 Commencez le remplissage par du déchet un peu grossier : tiges, petites feuilles de haies... histoire de laisser passer l'air. Surtout, ne commencez pas par une tonte de gazon : l'herbe fine gorgée d'eau formerait un "pâté".

... et pour compléter, les déchets verts

- tonte de gazon, branches d'un diamètre inférieur à 10 cm, écorces, petite taille de haies, fleurs et plantes fanées, feuilles mortes, cendres froides de cheminée ou de barbecue...

Astuce N° 2
 L'idéal est de constituer des couches alternées de déchets de jardin et de cuisine.

Astuce N° 3
 Ne tassez pas votre composteur : là encore, vous chassez l'air et réduisez sa circulation...

Astuce N° 4
 N'oubliez pas de laver vos bacs à l'eau, sans savon ni détergent.

SERVICES ÉLARGIS

Le compost est mis gratuitement à disposition des habitants à la composterie.

Horaires :
 de 8H à 14H du 15/10/2012 au 15/04/2013
 de 8H à 16H du 16/04/2013 au 14/10/2013
 samedi - 10H à 17H